



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-trois, le 11 septembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 5 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2023-087
Modification des tarifs municipaux

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Charlotte PASSETEMPS, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Madame Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Joëlle BONNARD à Madame Brigitte TERRIER
Monsieur François DAVIET à Monsieur Alain BURGARD
Monsieur Yannick KAWA à Monsieur Rocco COLELLA
Madame Nolwen PORCEILLON à Monsieur Jean-Claude PÉPIN

Secrétaire de séance :

Élisabeth BOIVIN

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La commune de La Balme de Sillingy a achevé les travaux de construction de son nouveau cimetière.

Les tarifs des différents types de concessions sont fixés chaque année, par délibération du conseil municipal et s'entendent pour une durée de 30 ans. Lorsque cette durée est terminée, la concession est dite échue, mais peut-être renouvelée.

Pour rappel, les tarifs en vigueur pour l'attribution d'une concession sont actuellement établis ainsi :

Concession de terrain	Tarif - 30 ans par mètre carré de concession : Simple = 2,5 mètres carrés / Double = 5 mètres carrés	120,00 €
Columbarium	Tarif - 30 ans	675,00 €
Caveau 2 places	Tarif - 30 ans	2 300,00 €
Caveau 4 places	Tarif - 30 ans	3 300,00 €

La construction du nouveau cimetière permet aux familles de disposer de nouveaux types de concessions :

- Caverne : d'une dimension de 50 cm * 50 cm * 50 cm qui permet de déposer en terre les urnes
- Caveaux de dimension réduite : concession simple avec caveau de 1,20 m x 0.8 m x 0.8 m
- Jardin du souvenir : possibilité pour les familles d'apposer une plaque sur un monument dédié

La commune doit compléter sa tarification pour ces nouvelles catégories de concessions.

Dans ces conditions, il est proposé d'adopter les tarifs suivants, qui seront applicables dans les deux cimetières :

Dispositif funéraire	Durée	Tarif	Renouvellement
Concession de terrain Simple = 2,5 mètres carrés Double = 5 mètres carrés	30 ans	120 € / m2	120 € / m2
Caveau 2 places Dimensions : 0.96m * 2.45m * 1.42m	30 ans	2 300 €	200 €
Caveau 4 places Dimensions : 1.4m * 2.45m * 1.60m	30 ans	3 300 €	300 €
Caveau 1 place Dimensions : 1,20m * 0.8m * 0.8 m	15 ans	100 €	100 €
Caverne	30 ans	675 €	50 €
Columbarium	30 ans	675 €	50 €
Inscription jardin du souvenir	Perpétuel	50 €	-

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2023-015 en date du 30 janvier 2023 fixant les tarifs municipaux et notamment les tarifs appliqués pour les concessions funéraires ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs des concessions ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Adopte les tarifs des concessions funéraires comme suit :

Dispositif funéraire	Durée	Tarif	Renouvellement
Concession de terrain Simple = 2,5 mètres carrés Double = 5 mètres carrés	30 ans	120 € / m ²	120 € / m ²
Caveau 2 places Dimensions : 0.96m * 2.45m * 1.42m	30 ans	2 300 €	200 €
Caveau 4 places Dimensions : 1.4m * 2.45m * 1.60m	30 ans	3 300 €	300 €
Caveau 1 place Dimensions : 1,20m * 0.8m * 0.8 m	15 ans	100 €	100 €
Cavurne	30 ans	675 €	50 €
Columbarium	30 ans	675 €	50 €
Inscription jardin du souvenir	Perpétuel	50 €	-

Article 2 :

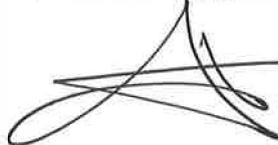
Approuve les modifications apportées aux tarifs publics pour l'année 2023 annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 12/09/2023
De sa publication le 12/09/2023

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Tarifs municipaux 2023

1 - Occupation du domaine public		
Droits de voirie - Commerçants hors marché : Stationnement commerçant sur la place publique (hors marché : camions outillages, commerçants ambulants ...)	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif jour :	30,00 €
	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif trimestre :	100,00 €
	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif année :	300,00 €
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif jour :	50,00 €
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif trimestre :	150,00 €
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif année :	450,00 €
Droits de voirie - Commerçants du marché : Tarifs exprimés pour un mètre linéaire (1 ml)	Exposant occasionnel	2,00 €
	Exposant inscrit au trimestre	15,00 €
	Exposant inscrit à l'année	40,00 €
Droits de voirie - Espaces de vente : Droit d'occupation du domaine public pour l'installation d'un espace de vente fixe (ex : espace commercial projet immobilier ...)	Inférieur ou égal à 30 mètres carrés - Tarif mois :	250,00 €
	Supérieur à 30 mètres carrés - Tarif mois :	400,00 €
Droits de voirie - Manifestations : Droit d'occupation du domaine public pour organisation d'une manifestation	Par une association balméenne (ex : vide-grenier, salon...) - Tarif jour :	50,00 €
	Par une association extérieure (ex : vide-grenier, salon...) - Tarif jour :	50,00 €
	Par une entreprise ou un organisme autre qu'associatif - Tarif jour :	100,00 €
Aire de stationnement campings cars – Domaine du Tornet (dont eau et vidange)	Tarif pour une place par tranche de 24 heures entamées	9,00 €
Droits de voirie – Stationnement des taxis	Tarif annuel pour une ADS	400 €

2 - Culture		
Bibliothèque : Inscription un an date à date (obligatoire pour tout emprunts - Accompagnant obligatoire pour les enfants souhaitant s'inscrire)		GRATUIT
Bibliothèque : Ouvrage perdu, rendu abîmé ou non rendu après 3 rappels	Remplacement à l'identique ou remboursement à sa valeur à neuf + 1,50 € par livre ou 5,50 € par bande dessinée.	
Festival des Arts Scéniques	Tarif adulte - Unitaire	6,00 €
	Tarif adulte - 3 spectacles	15,00 €
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	3,00 €
Hors festival - Spectacles adultes	Tarif adulte - Unitaire	8,00 €
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	4,00 €
Hors festival - Spectacles enfants	Tarif adulte - Unitaire	4,00 €
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	4,00 €

3 - Travaux de reproduction de documents		
Reproduction dossier PLU	Papier	236,00 €
	Cédérom	30,00 €

Photocopies - Documents administratif Tarifs par feuille	Recto A4	0,20 €
	Recto A3	0,30 €
	Recto verso A4	0,30 €
	Recto verso A3	0,50 €

4 - Cimetières

Dispositif funéraire	Durée	Tarif	Renouvellement
Concession de terrain Simple = 2,5 mètres carrés Double = 5 mètres carrés	30 ans	120 € / m2	120 € / m2
Caveau 2 places Dimensions : 0.96m * 2.45m * 1.42m	30 ans	2 300 €	200 €
Caveau 4 places Dimensions : 1.4m * 2.45m * 1.60m	30 ans	3 300 €	300 €
Caveau 1 place Dimensions : 1,20m * 0.8m * 0.8 m	15 ans	100 €	100 €
Cavurne	30 ans	675 €	50 €
Columbarium	30 ans	675 €	50 €
Inscription jardin du souvenir	Perpétuel	50 €	-

5 - Location de véhicules

Fiat Scudo : Réservé aux services et associations dont le siège social se situe sur le territoire de l'intercommunalité	Tarif jour - Forfait 200 kilomètres	50,00 €
	Tarif jour - Par kilomètres	0,30 €
Véhicules techniques : Tarifs à l'heure entamée, sans chauffeur	Chariot télescopique	40,00 €
	Camion	40,00 €
	Camionnette	30,00 €
	Pelle mécanique - 5 Tonnes	50,00 €

6 - Mise à disposition d'agents communaux

Mise à disposition d'agents hors conventions : Tarifs à l'heure	Ingénieur	
	Technicien principal de 1ère classe	40,00 €
	Technicien principal de 2ème classe	32,00 €
	Technicien	
	Rédacteur principal de 1ère classe	
	Rédacteur principal de 2ème classe	
	Rédacteur	25,00 €
	Agent de maîtrise principal	
	Agent de maîtrise	27,00 €
	Adjoint technique principal de 1ère classe	
	Adjoint technique principal de 2ème classe	25,00 €
Adjoint technique	20,00 €	

7 - Location d'équipements communaux

Salle de spectacle – Espace 2000 Capacité - 110 places Tarifs hors spectacles par tranche	Hors spectacles - Associations balméennes	GRATUIT
	Hors spectacles - Autres organismes balméens	300,00 €
	Hors spectacles - Organismes extérieurs	500,00 €
	Hors spectacles - Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	75,00 €

de 2 heures Tarifs troupes par jour	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe amateur intercommunales	250,00 €
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe amateur autres	300,00 €
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe professionnelle	400,00 €
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe amateur intercommunales	200,00 €
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe amateur autres	250,00 €
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe professionnelle	350,00 €
	Caution - Avec matériel son et lumière	3 000,00 €
Caution - Sans matériel son et lumière	1 200,00 €	

Salle des aînés - Espace 2000 Capacité - 20 places Tarfis par tranche de 2 heures	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	GRATUIT
	Autres organismes balméens	50,00 €
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	75,00 €
	Organismes extérieurs	100,00 €

Salle Georges Daviet : Capacité - 400 places Location du samedi 08h00 au dimanche 18h00	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	GRATUIT
	Location à une association dans le cadre de la Foire de la Bathie	GRATUIT
	Particuliers balméens	700,00 €
	Autres organismes balméens	700,00 €
	Extérieurs	1 500,00 €
	Podium (130 mètres carrés maximum)	150,00 €
Caution	1 200,00 €	

Salle Georges Daviet – Salle Marcel Mercier Capacité - 30-40 places	Priorité des créneaux à l'association occupante Tarifs pour location exceptionnelle	75,00 €
---	--	----------------

Salle Oppidum : Capacité - 80 places	Particuliers balméens - Sépulture	1,00 €
	Particuliers balméens - Rassemblement	150,00 €
	Particuliers extérieurs - Sépulture	75,00 €
	Particuliers extérieurs - Rassemblement	250,00 €
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	GRATUIT
	Autres organismes balméens	200,00 €
	Organismes extérieurs	300,00 €
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	75,00 €
Caution	600,00 €	

Salle du Lac (Ex - Point I) : Capacité - 40 places	Particuliers balméens - Sépulture	1,00 €
	Particuliers balméens - Rassemblement	150,00 €
	Particuliers extérieurs - Sépulture	75,00 €
	Particuliers extérieurs - Rassemblement	250,00 €
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	GRATUIT
	Autres organismes balméens	200,00 €
	Organismes extérieurs	300,00 €
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	75,00 €
Caution	1 200,00 €	

Salle du Bois Joli : Capacité - 300 places	Particuliers balméens	300,00 €
	Particuliers extérieurs	500,00 €

Location du samedi 8h00 au dimanche 18h00	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	GRATUIT
	Autres organismes balméens	400,00 €
	Organismes extérieurs	600,00 €
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 2h30	75,00 €
	Caution	1 200,00 €

Halle des Sports et de la Culture : Lot 01 - Aire d'évolution sportive Lot 02 - Espace escalade	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune - Lot 01	GRATUIT
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune - Lot 02	GRATUIT
	Scolaires de la commune - Lot 01	GRATUIT
	Scolaires de la commune - Lot 02	GRATUIT
	Collège la Mandallaz - Sillingy - Lot 01	Convention
	Collège la Mandallaz - Sillingy - Lot 02	Convention
	Autres organismes balméens - Lot 01	1 000,00 €
	Extérieurs - Lot 01	1 500,00 €
	Extérieurs - Lot 02 - Tarif horaire	20,00 €
Caution	600,00 €	

Locations de matériels : Tarifs unitaires	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	GRATUIT
	Particuliers balméens - Stands (de 1 à 5)	50,00 €
	Particuliers balméens - Stands (de 6 à 15)	30,00 €
	Particuliers balméens - Stands (dès 16)	20,00 €
	Caution - Stands (par unité)	600,00 €
	Particuliers balméens - Mobilier plastique - Tables	2,00 €
	Particuliers balméens - Mobilier plastique - Chaises	1,00 €
	Livraison (prestation communale uniquement)	100,00 €

Locations de chalets : Tarifs hebdomadaires et unitaires hors frais de transport	Location aux communes – Tarifs par mètre carré	7,50 €
	Location aux extérieurs - Tarifs par mètre carré	25,00 €
	Caution	600,00 €

Terrain de football synthétique : Edouard Sylvestre Tarifs par manifestation	Associations balméennes	GRATUIT
	Organismes extérieurs	200,00 €

8 - Tarifs particuliers		
Maison Famille Rurale (siège social sur le territoire communal) Tarifs horaires	Salle Georges Daviet	14,00 €
	Salle du Bois Joli	14,00 €
	Terrain de foot	4,50 €
	Halle des sports et de la culture – Lot 01	14,00 €
	Halle des sports et de la culture – Lot 02	14,00 €
Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	Caution pour utilisation d'une salle à l'année	600,00 €
Manifestation exceptionnelle présentant un objectif d'intérêt local	Catégorie 7 - Sur décision du Maire	GRATUIT